



**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 16 JUIN 2015 A 17 HEURES**

*Etaient présents :*

*Mesdames DUCOS, GRAZIDE, LAROCHE, LESOUPLE et TRONEL, Messieurs DESBONS, ALLIOT, DATAS, TURCHETTI, LAFFORGUE, ARSUFFI, DAURIS, AUPEST, BONNESSERRE, DELUC, FILLET, BUFFARAL et DOUARIN.*

*Etaient excusés :*

*Mesdames VIDAL et FOURNIER, Messieurs JELONCH, FOUNEAU et ALLEGRE.*

*Assistaient à la réunion :*

*Les docteurs Catherine NOWE, Caroline GRAIRE (délégué des médecins) et Marie Rose SINQUIN (délégué du personnel), Irena HOLECKOVA (IPRP) et Monsieur LAGRAULET (Directeur).*

I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
---------------------------------------

*Monsieur DESBONS, Président du CSTG, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 17h00 et remercie les participants pour leur présence.*

II - ETAT DES PRESENCES ET POUVOIRS
-------------------------------------

*D'après nos statuts, pour valablement délibérer, notre Assemblée Générale doit représenter un quorum de 25% des 2 939 entreprises à jour de cotisation, représentant 24 098 salariés, soit 4 226 voix.*

*Le quorum est donc de 1057 voix.*

*Le dépouillement des réponses qui nous sont parvenues nous amène à constater que nous avons 1113 pouvoirs reçus et 15 pouvoirs représentés, soit au total 1 128 voix, ce qui nous permet de valablement délibérer.*

*Répartition des pouvoirs reçus:*

<i>M. Alain DESBONS .....</i>	<i>1101 voix</i>
<i>M. Philippe LAFFORGUE .....</i>	<i>10 voix</i>
<i>M. Michel ALLIOT .....</i>	<i>2 voix</i>

*Répartition des pouvoirs représentés par les participants :*

<i>M. Alain DESBONS .....</i>	<i>4 voix;</i>
<i>M. Henri DATAS .....</i>	<i>3 voix;</i>
<i>M. Michel ALLIOT .....</i>	<i>2 voix;</i>
<i>Mme Alda LESOUPLE .....</i>	<i>1 voix;</i>
<i>M. Michel ARSUFFI .....</i>	<i>1 voix;</i>
<i>M. Philippe LAFFORGUE .....</i>	<i>1 voix;</i>
<i>M. Jean Claude TURCHETTI .....</i>	<i>1 voix;</i>
<i>M. Lionel AUPEST .....</i>	<i>1 voix;</i>
<i>M..René DOUARIN .....</i>	<i>1 voix;</i>

*Monsieur DESBONS remercie les adhérents ayant renvoyé leurs pouvoirs, nous permettant ainsi de valablement délibérer. Il note cependant une baisse du nombre de réponse.*

### III – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

*Notre association compte faire l'acquisition, au cours de l'année 2015, d'un local situé à L'Isle Jourdain. L'étage de ce local est actuellement loué à un tiers.*

*Dans le cadre de ce futur achat, nous souhaitons pouvoir bénéficier des loyers versés dans le cadre de cette location.*

*Suivant les conseils de notre Commissaire aux comptes, Monsieur Jérôme DAURIS, une mention supplémentaire dans l'article 2 OBJET SOCIAL de nos statuts serait nécessaire.*

*Cette mention viendrait en complément des mentions existantes.*

### IV – VOTE DES RESOLUTIONS

*En lien avec les propos tenus ci-dessus, le Président soumet aux votes les résolutions suivantes.*

#### 1°) RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

*L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification de l'article 2 des statuts par l'ajout de la phrase suivante :*

*« Accessoirement l'association pourra aussi assurer la gestion de son propre patrimoine immobilier et financier. »*

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### 2°) RESOLUTION – PUBLICITE

*Ces statuts modifiés devront être déposés auprès de la Préfecture du Gers dans un délai de deux mois, accompagnés du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire.*

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

*Le Président remercie les membres pour ces votes et clôture l'assemblée générale extraordinaire à 17 h 20.*

Le Secrétaire adjoint  
M. Lionel AUPEST



Le Président  
M. Alain DESBONS

